

2019



FORMATION CONSEIL

# 611- La formation obligatoire des membres du CSE en matière de HSCT



Centre agréé

## Objectifs

- Rappeler les changements au niveau des instances représentatives du personnel
- Donner aux élus les connaissances permettant de bien exercer leurs missions
- Appréhender les domaines et les limites d'intervention du CHSCT
- Connaître les droits et les devoirs du CHSCT
- Permettre à l'entreprise de se prémunir des risques professionnels en déléguant des personnes impliquées

## Intervenant

Consultant en Management et Gestion des Risques

## Public concerné

Membres du CSE, de la DUP en charge de la santé et de la sécurité, membres du CHSCT

## Durée

3 jours

## Dates

Du 4 au 6 mars

## Lieu de la formation

89 quai Paul Bert 37100 TOURS

## Coût net de taxe

828 € / personne

*Organisme non assujéti à la TVA*

## Programme

- Les principales dispositions légales et réglementaires concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Rôle des instances représentatives du personnel
- Protection en entreprise
- Etude d'accident
- Ordre du jour – rapport annuel – formation des membres
- Procédure de danger grave imminent
- Enquête accident de travail ou maladie professionnelle
- Les maladies professionnelles
- Les inspections
- Contrôle d'application de la Loi
- Fonction sécurité
- Les changements
- Etude de cas pratiques

2 sessions sont prévues :

- Une à destination des élus du secteur Sanitaire, Social et Médico-Social
- Une à destination des élus tout autre secteur

[Nous contacter](#)

[Demander un devis](#)

[S'inscrire en ligne](#)

EURINFAC - 89 quai Paul Bert - 37100 Tours [www.eurinfac.com](http://www.eurinfac.com)

Votre contact : Christiane KIENER [professionnalisation@eurinfac.fr](mailto:professionnalisation@eurinfac.fr) ou 02 47 05 71 24

Siret 334 959 012 00041 – APE 8559 A